



**EXTRAIT DU REGISTRE**

**VILLE DU BOUSCAT**

**DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIER N°17 :**

ASSOCIATION NUAGE BLEU –  
CONVENTION POUR L'ACCUEIL  
D'ENFANTS EN SITUATION DE  
HANDICAP AU SEIN DE SA STRUCTURE  
D'ACCUEIL SPECIALISEE –  
AUTORISATION DE SIGNATURE

**Séance ordinaire du 10 Décembre 2019**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 10 Décembre 2019

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 25**

**Absents : 2**

**Excusés : 8**

**Présents :** Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérangère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Jessica CASTEX, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration :** Emmanuelle ANGELINI (à Daniel CHRETIEN), Bénédicte SALIN (à Françoise COSSECQ), Didier BLADOU (à Monique SOULAT), Thierry VALLEIX (à Alain MARC), Sébastien LABAT (à Sandrine JOVENE), Nancy TRAORE (à Maël FETOUH), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Philippe VALMIER), Claire LAYAN (à Emmanuelle CHOIGNOT)

**Absents :** Emilie MACERON-CAZENAVE, Jean-Bernard MARCERON

**Secrétaire :** Sandrine JOVENE

**DOSSIER N° 17 : ASSOCIATION NUAGE BLEU – CONVENTION POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP AU SEIN DE SA STRUCTURE D'ACCUEIL SPECIALISEE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

RAPPORTEUR : Bérengère DUPIN

Depuis plus de dix ans, dans le cadre de son projet d'inclusion des enfants en situation de handicap, la Ville du Bouscat apporte son soutien à l'association Nuage Bleu, gestionnaire d'un multi accueil spécialisé, situé 3 rue Samuel Kirsz à Bordeaux (proche Place Ravezie).

Cet établissement accueille des enfants dont les besoins spécifiques en matière de santé nécessitent une prise en charge dépassant le cadre et les compétences d'une structure d'accueil ordinaire. L'accueil concerne des enfants âgés de 16 mois à 6 ans. L'association dispose d'un agrément du service de Protection Maternelle Infantile du Département en date du 19 juillet 2013.

Chaque année, en moyenne, l'association accueille environ 3 enfants bouscatais, en relais de l'école, d'un institut spécialisé ou d'un hôpital de jour.

Chaque accueil fait l'objet d'une demande d'inscription préalable au nom de l'enfant, complétée d'un protocole nominatif précisant la durée hebdomadaire d'accueil et la participation financière demandée à la Ville du Bouscat. Ces documents sont signés par la famille, la directrice de l'association et l'adjointe au Maire en charge de la Petite Enfance.

La convention annuelle proposée aux communes signataires fixe :

- Une participation annuelle forfaitaire calculée à partir du nombre d'enfants de moins de 6 ans de la commune. Elle s'élève à 1 700 € pour le Bouscat ;
- Une participation à l'acte (heure d'accueil) fixée à 10,05 € au lieu de 18 € pour les communes non adhérentes.

Ainsi,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le projet de convention proposé par l'association Nuage Bleu

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :  
33 voix POUR**

**Article 1 :** Approuve les termes du projet de convention ci-annexé,

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Fait et délibéré le 10 Décembre 2019

LE MAIRE,



Patrick BOBET